

Conformité des noms de produits e-cigarette

Table des matières

Introduction	2
Utilisation des langues	3
Trait d'union.....	3
Nom notifié versus étiquetage	3
Cas spécifiques.....	4
Couleurs	4
Lettres & chiffres.....	4
Réduction toxicité / Energisant.....	5
Diminutifs.....	5
Mots argotiques/familiers	5
Animaux / localisation.....	5
Fraicheur	6
Alimentation	6
Plantes.....	7
Qualificatif.....	7

Introduction

L'arrêté royal du 7 novembre 2022 modifiant l'arrêté royal du 28 octobre 2016 relatif à la fabrication et à la mise dans le commerce des cigarettes électroniques entraîne des adaptations au niveau des dénominations des produits e-cigarette en raison du nouvel article 5 §§12 et 13 :

§ 12. Sans préjudice du paragraphe 10, les unités de conditionnement ainsi que tout emballage extérieur des cigarettes électroniques et des flacons de recharge ne contiennent pas les éléments suivants :

1° la suggestion qu'une cigarette électronique ou un flacon de recharge donné est moins nocif que d'autres ou vise à réduire l'effet de certains composants nocifs de la fumée ou présente des propriétés vitalisantes, énergisantes, curatives, rajeunissantes, naturelles, biologiques ou a des effets bénéfiques sur la santé ou le mode de vie ;

2° la ressemblance avec un produit alimentaire ou cosmétique ;

3° la suggestion qu'une cigarette électronique ou un flacon de recharge donné est plus facilement biodégradable ou présente d'autres avantages pour l'environnement.

§ 13. La suggestion d'un goût, d'une odeur, de tout arôme ne peut être indiquée que via un seul mot en caractères alphabétiques Helvetica pondérés, normaux et réguliers, de couleur noire ou blanche et de police 10 au maximum.

Ce document a pour but de donner des informations sur ce qui est permis ou non en matière de dénomination de vos produits et également de donner des exemples.

Si ces informations ne vous permettent pas de savoir si la dénomination de votre produit est autorisée ou non, veuillez prendre contact avec enottab@health.fgov.be avec pour intitulé de votre mail « Question relative au nom de produits e-cigarette ». Nous donnerons suite à votre email le plus rapidement possible (certains cas devront être discutés en concertation avec le service Inspection, ce qui peut prendre plus de temps). Nous adapterons ensuite ce document avec les réponses apportées aux divers nouveaux cas soumis.

Les constatations sur le terrain par le service Inspection peuvent également conduire à des réévaluations de certains noms proposés et à des précisions pour des cas particuliers. A noter que la combinaison dénomination et étiquetage peut donner lieu à des avis différents que ceux uniquement basés sur la dénomination.

Veuillez noter que cette liste n'est pas figée, veuillez la consulter régulièrement (la version et la date de la dernière mise à jour figurent en pied de page de ce document).

Pour rappel, l'ensemble des autres exigences en matière de notification et d'étiquetage doit être respecté sous peine de sanction.

Attention, ne perdez jamais de vue que la dénomination de votre produit introduite dans EUCEG doit permettre d'identifier votre produit via son étiquetage.

Utilisation des langues

Vous êtes autorisés à utiliser la langue que vous désirez pour la dénomination de votre produit, tant que l'arôme n'excède pas un seul mot sur l'étiquetage et dans la dénomination de votre produit.

Exemple :

Appeltaart (néerlandais) -> acceptable.

Tarte aux pommes (français) -> pas acceptable (« tarte » et « pomme » = 2 mots pour donner le goût du produit). Idem pour Apple pie (anglais)-> pas acceptable.

Trait d'union

L'utilisation d'un trait d'union est acceptée uniquement si celui est présent dans son orthographe officielle.

Exemple :

Saint-Jacques (Saint-Jacques en Helvetica 10N/B) -> acceptable

Pomme-Banane / Appel-Banaan / Apple-Banana -> pas acceptable

Nom notifié versus étiquetage

Il est toléré que l'arôme sur l'étiquetage (en un seul mot Helvetica 10N/B) ne fasse pas partie du nom notifié. Le produit doit néanmoins rester identifiable. La présentation sur l'étiquetage peut amener à ce que cette règle ne soit pas applicable (exemple Not OK = Notification « Marque verte Xmg » et indiquer arôme « pomme » en Helvetica à côté de « verte » également en Helvetica).

Attention, il n'est pas toléré d'indiquer un arôme dans la dénomination du produit et d'en ajouter un second sur l'étiquetage, 1 seul mot est toléré pour désigner l'arôme du produit.

Exemple :

- Framboise Pourpre : dénomination EUCEG « Marque Pourpre Xmg » et sur l'étiquetage « Framboise » en Helvetica 10N/B (séparé de l'indication Pourpre) -> acceptable

- Pomme Verte : dénomination EUCEG « Marque Verte Xmg » et sur l'étiquetage « pomme » en Helvetica 10N/B (séparé de l'indication Verte) -> acceptable

- Fruits Rouges : dénomination EUCEG « Marque Rouges Xmg » et sur l'étiquetage « fruits » en Helvetica 10N/B (séparé de l'indication Rouges) -> acceptable

- Pomme Banane : Dénomination EUCEG « Marque Pomme Xmg » et étiquetage « Banane » en Helvetica 10N/B -> pas acceptable

A noter :

L'arôme indiqué en Helvetica ne peut apparaître qu'une seule fois sur l'étiquetage (qu'importe le nombre de face de l'emballage).

Les mentions non aromatiques peuvent également être en Helvetica.

Cas spécifiques

Voici une liste de combinaisons avec avis positif, négatif, règles spécifiques

Couleurs

Gold + un arôme -> OK

Gold + tabac -> OK

Cas similaire : Silver -> OK

Cas spécifique : Kiwi Gold -> Not OK

Brun / Bruin / Brown + un arôme -> OK

Brun / Bruin / Brown + tabac -> Not OK

Cas similaire : blond, dark, ... (toute association de couleur avec l'arôme tabac qui réfère à un goût spécifique de tabac)

De manière générale, une couleur est acceptable avec un arôme sauf si celle-ci vient caractériser spécifiquement un goût.

Exemples :

Pomme Verte / Groene appel / Green apple -> Not OK

Framboise Pourpre / Paarse Framboos / Purple Raspberry -> Not OK

Citron Vert -> Not OK

Exemples avec rouge :

Rouge + pomme -> Not OK

Rouge + arôme (non spécifique à la couleur) -> OK

Rouge + Fruits -> Not OK (fruits rouges étant un goût spécifique)

Rouge + Kiwi -> OK (Kiwi rouge n'étant pas un goût spécifique)

Rouge + Réglisse -> OK (la réglisse rouge n'ayant pas un goût spécifique)

Rouge + Fraise -> Not OK

Le Rouge/The Red -> OK

Green + Leafs -> dépend du contexte (si renvoi à un arôme (thé vert) = Not OK / si pas (feuille d'arbre) = OK)

Lettres & chiffres

Une lettre + arôme -> OK

Une lettre + tabac -> OK

Cas similaire : un chiffre

De manière générale, une lettre est acceptable avec un arôme sauf si une association de couleurs suggère que la lettre est spécifique à un arôme.

Exemples :

« Tabac » + « M » en vert ou sur une boîte verte -> Not OK (le M devient une référence au Menthol).

Plusieurs lettres + arôme -> OK

Exemple : MFB (initiales de 3 arômes Melon Fraise Banane) -> OK

Attention, si l'acronyme est spécifique à un goût, celui-ci ne peut être associé à un autre arôme.

MLB + arôme -> Not OK (MLB est un tabac spécifique)

RY4 -> arôme > Not OK (type tabac)

Réduction toxicité / Energisant

Tout mot qui suggère une nocivité réduite est interdit.

Exemples :

Light -> Not OK (qui donne la sensation de diminuer la nocivité)

Fine -> Not OK (qui donne la sensation de diminuer la nocivité)

The Fine -> Not OK (qui donne la sensation de diminuer la nocivité)

Pure -> Not OK (qui donne la sensation de diminuer la nocivité)

Energy + arôme -> Not OK (art 12)

NRG -> Not OK (art 12)

Diminutifs

Les diminutifs sont interdits pour les arômes. Ceux-ci seront toujours comparés avec la liste des ingrédients.

Chlo + Menthe -> Not OK (diminutif)

Euca + Menthe -> Not OK (diminutif)

Verv + arôme (pour Verveine) -> Not OK (diminutif)

Verve + arôme (pour Verveine) -> Not OK (diminutif en lien avec liste d'ingrédient si Verveine dans les ingrédients)

Fru!t Roug3 -> Not OK (diminutif)

F'rouge -> Not OK (diminutif)

Frouge -> Not OK (diminutif)

Peago -> Not OK (diminutif en lien avec liste d'ingrédients Peach & Mango)

Anawi -> Not OK (diminutif en lien avec liste d'ingrédients Ananas & Kiwi)

Ana + arôme -> Not OK (diminutif en lien avec liste d'ingrédients Ananas)

Strawmelly -> Not OK (diminutif en lien avec liste d'ingrédients Strawberries & Mellon)

Fruizy + arôme -> Not OK (mot inventé sur base de fruit)

Fruizee + arôme -> Not OK (mot inventé sur base de fruit)

Mots argotiques/familiers

Les mots argotiques/familiers faisant référence à un arôme sont interdits avec un autre arôme

Kawa + arôme -> Not OK

Clope + arôme -> Not OK

Animaux / localisation

Gazelle (ou autre nom d'animal) + arôme -> OK

Corne de Gazelle -> Not OK (alimentaire)

Marrakech (ou autre nom de ville ou pays) -> OK

Choux de Bruxelles -> Not OK (alimentaire)

Dragon + fruit -> Not OK (fruit du dragon est spécifique)

Dragon + arôme -> OK (si pas de fruit du dragon dans la liste des ingrédients)

Le Saint Amour + café -> OK

Fraicheur

Granité + arôme -> Not OK (fraicheur)
Frappée + arôme -> Not Ok (fraicheur)
Polaire + arôme -> Not OK (fraicheur)
Extrême + arôme -> OK
Extr + arôme -> OK
Glagla + arôme -> Not OK (fraicheur)
Galgla + arôme -> Not OK (détournement de Glagla)
Giv + arôme -> Not OK (fraicheur)
Givrée + arôme -> Not OK (fraicheur)
Ice + arôme -> Not OK (fraicheur)
Splach + arôme -> OK
Fresh + arôme -> Not OK (fraicheur)
Cold + arôme -> Not OK (fraicheur)
Ice + Berg -> OK
Iceberg + arôme -> Not OK

Alimentation

Coque + Noisette -> OK (coque non comestible)
Pastille + Menthe -> OK
Past + Menthe -> OK
Pulpe + arôme -> Not OK (partie comestible spécifique du fruit)
Peau + Pêche -> Not OK (partie comestible spécifique du fruit)
Juice + arôme -> Not OK (partie comestible spécifique du fruit)
Jus + arôme -> Not OK (partie comestible spécifique du fruit)
Smoothie + arôme -> Not OK (alimentaire)
Drink + arôme -> Not OK (alimentaire)
Dessert + arôme -> Not OK
Custard + arôme -> Not OK
Ruche + arôme -> OK
Verger + arôme -> OK
Fruits des bois + arôme -> Not OK
Bois + autre fruits -> OK (sauf combinaison Not OK - exemple Fraise)
Ruche + arôme -> OK
Verger + arôme -> OK
Ecrasée + arôme -> OK (le fait que cela soit écrasé ne modifie pas le goût)
Fizz + arôme -> Not OK (référence aux cocktails)
Westblend + arôme -> Not OK (goût spécifique)
Torréfié/Torréfaction + arôme -> Not OK (action sur le goût)
Sour + arôme -> Not OK
Mix + arôme -> Not OK

Mix + Exotic -> Not OK

Exotic + arôme -> Not OK

Plantes

Nom de plante = arôme

Nom de plante en plusieurs mots -> Not OK

Nom de plante en un seul mot + arôme -> Not OK

Qualificatif

Classic + arôme -> OK

Chich/Chicha/Shisha + arôme -> OK

Suprême + arôme -> OK

Exquis + arôme -> OK

Original + arôme -> OK

Super + arôme -> OK

Smooth + arôme -> OK

Sauvage + Fraise -> Not OK

Sauvage + arôme qui ne rend pas sauvage spécifique -> OK